

# PRT5 : LA DEONTOLOGIE DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER

## Objectifs pédagogiques

Connaitre les règles statutaires et déontologiques applicables aux professions immobilières visées par la loi Hoguet du 2 janvier 1970

## Public

Agents immobiliers et leurs collaborateurs.

## Prérequis

Aucun.

## Durée

2h00

## Programme

Actualisation du champ d'application de la Loi Hoguet

- \* Le cadre Loi Hoguet
- \* L'extension du champ d'application
- \* L'accès aux activités dites Loi Hoguet

Le formalisme contractuel des activités dites Loi HOGUET

- \* La nécessité de détenir un mandat écrit
- \* La rédaction du mandat
- \* Les informations précontractuelles
- \* L'obligation d'information sur les entreprises dont les services sont proposés à la clientèle

Les obligations de formation, de compétences et de connaissances professionnelles

- \* L'obligation de formation continue
- \* L'obligation de détenir les compétences professionnelles nécessaires

Les 11 commandements du Code de déontologie des professions immobilières

- \* Analyse et commentaire des 11 articles

Contrôle et discipline des activités immobilières dites loi Hoguet

- \* Encadrement et contrôle par la création d'une instance de régulation
- \* Le renforcement du rôle du Conseil national de la transaction et de la gestion immobilières (CNTGI)
- \* La restructuration du CNTGI \* Le financement du conseil \* L'action disciplinaire

## Moyens pédagogiques et techniques

Séance de formation en salle

Support pédagogique remis aux stagiaires

## Moyens d'évaluation et de suivi

Fiche d'évaluation

## Matériel nécessaire au participant

Papier et crayon